



LEADER 2014-2020- GAL Sud Guyane

COMITE DE PROGRAMMATION N°4

du Groupe d'Action Locale Sud Guyane

02 et 03 décembre 2018 à Saül

Compte-rendu

Participants

Structures et/ou personnes qualifiées		Représentants (titulaire/suppléant)	Présence les 2-3/12	Vote	
				02/12	03/12
Collège public	Commune de Saül	CHARLES Marie-Hélène Maire de Saül (titulaire) YA Kong, Conseillère municipale (suppléante)	Suppléante	1	1
	Commune de Papaïchton	BAKAMAN Paul, Conseiller spécial (titulaire) DJANI Emilie, Conseillère municipale (suppléante)	Suppléante	1	1
	Commune de Maripa-Soula	ATIA Joseph, Conseiller spécial (titulaire) ABLANC Christophe, Conseiller spécial (suppléant)	Titulaire	1	1
	Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG)	DOLIANKI Paul, Elu communautaire (titulaire) ABIENSO Marie-Thérèse Elue communautaire (suppléante)	Excusés	/	/
	Collectivité Territoriale de Guyane (CTG)	DJANI André, Elu CTG (titulaire) JOSEPH Anne-Gaëlle, Elue CTG (suppléante)	Absents	/	/
	Parc amazonien de Guyane (PAG)	DEIE Jules, Représentant des collectivités territoriales et de leurs groupes (titulaire) BELLARDIE Tristan, 2 ^e vice-président PAG, Représentant des associations (suppléant)	Excusés	/	/
Collège privé	SELE Julie Directrice <i>Initiative Ouest Guyane (IOG)</i> à Saint Laurent du Maroni (titulaire)	Excusée	/	/	
	TANI Eric, Chef d'entreprise <i>Mapa Services</i> à Maripa-Soula (titulaire)	Titulaire	1	1	
	PENON Lawa Cérol, Agriculteur à Maripa-Soula (titulaire)	Excusé	/	/	
	GOUDOT Jean-Paul, Gérant <i>Les carbetts du bord</i> à Saül (titulaire)	Titulaire	1	1	
	YA Siong, Présidente de l'association <i>Panga</i> à Saül (titulaire)	Excusée	/	/	
	BAGADI Gabriel, Chef d'entreprise <i>Bagadi Gabriel Ets.</i> à Papaïchton (titulaire)	Titulaire	1	1	
	OPOYA Aïmawalé, Artiste-artisan à Taluen (titulaire)	Excusé	/	/	
	ADAOUDE Carlos, Artiste-artisan à Papaïchton (titulaire)	Démission	/	/	
	TANI Mirta, personne-qualifiée Vie associative et tourisme à Maripa-Soula (suppléante)	Suppléante	1	1	
	DIFOU Charles, Enseignant libraire à Papaïchton (suppléant)	Excusé	/	/	
	DJABA Cimonard, Président de <i>Wanton Melody</i> à Papaïchton (suppléant)	Excusé	/	/	
	ALLINCKX Cindy, Agricultrice à Saül (suppléante)	Suppléante présente le 02/12	1	Exc.	
NGUYEN THI SANG Coline, Gérante <i>Auberge de la montagne</i> à Maripa-Soula (suppléante)	Excusé	/	/		
APOUYOU Arnaud, Chef d'antenne Pôle emploi à Maripa-Soula (suppléant)	Excusé	/	/		
Cellule LEADER	CHAMPETIER Séverine, Coordinatrice LEADER	1			
	QUARTAROLLO Anaïs, Assistante de gestion et animatrice LEADER	1			
Invités	PAE/CTG	APPAOU Kristel Chargée de mission instruction LEADER	1		
	ASP	KREMER Julie, Chargée de mission FEADER	Présente le 02/12		
	CNES Guyane	BATAILLE Thierry, Chargé des relations institutionnelles	Excusé		
Autre participant	Charlotte BERTHET-RIVIERE, Animatrice du projet Sud Guyane Entreprendre, porté par le PAG	Présente le 02/12			
Totaux			13 présents	8 votants	7 votants

Compte-tenu des contraintes horaires des vols pour Saül et de la présence de certains participants limitée au dimanche, il a été décidé un comité de programmation en deux parties, le dimanche 2 et le lundi 3 décembre.

Dimanche 2 Décembre 2018

Arrivés à Saül par le vol de Cayenne via Maripa-Soula à 15h30, les membres du Comité de programmation se sont réunis dans les locaux de la Délégation territoriale du Centre (DTC) du PAG, de **16h30 à 19h15**, pour cette 1^{ère} partie de CP.

Introduction

Après l'accueil des participants, la coordinatrice LEADER, Séverine Champetier, excuse l'absence de Jule Deie, président du GAL qui, suite à un problème de bagage avec Air Guyane, a dû repartir sur Cayenne.

Elle fait une présentation succincte du programme général des 02 et 03 décembre 2018 et distribue les documents de travail. Une collation est proposée avant l'ouverture des débats.

Elle remercie les participants de leur présence, et invite chacun à se présenter au cours d'un tour de table.

En l'absence de Jules Deie, président du GAL, il est proposé que la représentante de Saül issue du Collège public, Kong Ya, suppléante de Madame le Maire, préside la séance. Cette proposition est validée par l'ensemble des participants.

La séance est ouverte et la coordinatrice rappelle l'ordre du jour prévisionnel :

- *Présentation des projets en cours de montage et/ou d'instruction*
- *Point d'avancement et modifications des projets en cours de réalisation*
- *Actualités et suivi de la programmation LEADER*

Et propose une réorganisation en 2 temps, pour s'adapter à la disponibilité de certains participants.

Ordre du jour de ce Comité de programmation en 2 parties

Dimanche 2 décembre

1. Actualités LEADER

Point d'information sur la situation au PAE

Retour sur le Comité de programmation n°3 du 10/07/2018 à Maripasoula (avis)

2. Point sur les projets en cours de réalisation, d'instruction et/ou de montage à Maripa-Soula → avis

Projet « Réseau de proximité - Sud Guyane Entreprendre » - Parc amazonien de Guyane (PAG)

- ✓ Présentation de l'avancement du projet en cours de réalisation et proposition d'adaptation budgétaire
⇒ avis sur le nouveau plan de financement de ce projet en cours de réalisation

Projet « Création d'une brikotek » - Association nationale des Compagnons bâtisseurs (ANCB)

- ✓ Présentation de l'avancement du projet en cours d'instruction
⇒ avis sur le nouveau plan de financement de ce projet déjà sélectionné

Projet « Création d'un espace ouvert pour cours collectifs en musique à Maripa-Soula » - Fitness Ricky

- ✓ Présentation du projet en cours de montage ⇒ sélection du projet et avis d'opportunité

Lundi 3 décembre

3. Point sur les projets en cours de montage à Saül → avis

Projet « Mise en place d'une unité artisanale de transformation de Cacao et de vinaigre de cacao » - Cacao, Cœur de Guyane

- ✓ Présentation du projet en cours de montage ⇒ sélection du projet et avis d'opportunité

Projet « Equipement d'une entreprise d'entretien des sentiers de randonnée à Saül » - Uka Bois Multiservices

- ✓ Présentation du projet en cours de montage ⇒ sélection du projet et avis d'opportunité

4. Suivi de la programmation LEADER → information

Projet « interprétation du sentier des cascades de Gobaya Soula » - Office du Tourisme

- ✓ Présentation de l'avancement projet en cours de réalisation ⇒ information sur les adaptations budgétaires et la demande d'avenant pour une prolongation de la durée du projet

Suivi-évaluation du programme

- ✓ Echanges sur les difficultés rencontrées, bilan gouvernance du GAL...
- ✓ Point sur la démission d'un membre du Collège privé

Vérification du double quorum

Le double quorum est confirmé par la coordinatrice, avec la présence de 8 membres, dont 3 membres publics (1 titulaire et 2 suppléants) et 5 membres privés (3 titulaires et 2 suppléants) votants.

1. Actualités LEADER

Point sur la situation au PAE

Avant de commencer les points prévus à l'ordre du jour, Kristel Appaou, chargée de mission Instruction LEADER du Pôle des Affaires européennes (PAE) souhaite prendre la parole pour expliquer les raisons des délais particulièrement longs d'instruction des dossiers par le PAE. Suite au départ de plusieurs agents du PAE et à un renouvellement tardif, le PAE a rencontré des difficultés pour traiter les dossiers dans des délais raisonnables pour tous les GAL. Suite à de nouveaux recrutements, le retard devrait être rattrapé.

Séverine Champetier ajoute que la Parc amazonien de Guyane n'a pas encore reçu de notification pour la demande de subvention du projet « *Animer, gérer et évaluer le programme LEADER Sud Guyane –Juillet 2018-Décembre 2019- Tranche 2* » déposé en Juin 2018 et passée en commission à la CTG le 4 octobre 2018. Cette attente est problématique pour les contrats de la coordinatrice et de l'assistante gestion/animatrice de la Cellule LEADER, conditionnés à la validation de la demande de subvention. C'est une contrainte spécifique au PAG en tant qu'établissement public (les animateurs des autres GAL portés par des collectivités, n'ont pas ce problème).

Kristel Appaou précise que cette demande de subvention, qui relève de la sous-mesure 19.4 de LEADER, a dû passer en Comité de Programmation Europe, avec la présence de la préfecture, des administrations de l'Etat et de la CTG. Les procédures sont plus longues et plus lourdes et suivent un calendrier pré défini.

Jean-Paul Goudot demande si ces retards viennent d'un problème de hiérarchie. Kristel Appaou rappelle que la CTG à son propre fonctionnement, le président doit tout signer, et il y a beaucoup d'intermédiaires entre le président et le service instruction du PAE, qui n'a pas la main sur tout cela.

La coordinatrice note que les délais sont longs pour tous les dossiers, quels que soient les GAL, qui restent dans l'attente d'un manuel de procédures définitif. Les procédures évoluent en effet, vers toujours plus de complexité.

Jean-Paul Goudot souligne combien cela donne une mauvaise image aux porteurs en général, et que cela atteint la crédibilité du GAL qui est au contact avec le public. Les dossiers sont noyés dans la hiérarchie sans possibilité d'intervenir. Il souhaiterait que le GAL Sud Guyane fasse une motion. La coordinatrice propose que cela soit évoqué en seconde séance du Comité, le lendemain.

Elle précise que le président de LEADER France a décrit un problème général d'avancement du programme dans tous les pays européens. La CTG, en tant qu'autorité de gestion, a complexifié ses procédures et multiplier les contrôles internes, pour faire face aux contrôles européens. LEADER se voulait pourtant un programme accessible aux petits porteurs.

La chargée d'instruction de la CTG justifie cette procédure par la nécessité de préserver le porteur d'une éventuelle obligation de remboursement en cas de contrôle. Le Service Qualité et Contrôle (SQC) de la CTG doit répondre aux conditions de contrôle de l'Europe ou d'autres entités. Les contrôles ont donc été homogénéisés alors que FEADER ne répond pas aux mêmes normes que le FEDER. L'ASP confirme que l'Europe a renforcé le contrôle sur LEADER. Selon Kristel Appaou, l'Europe impose à la CTG des remontées de dépenses de tous les projets en fin d'année. Ce fut donc la priorité de la CTG depuis juillet, pour qu'il n'y ait pas de dégageant d'office, et de diminution des enveloppes en général.

Validation du compte-rendu du Comité de programmation n° 3

Après une rapide lecture et présentation du compte-rendu et rappel des décisions prises lors du comité de programmation du 10 Juillet 2018 à Maripa-Soula, les membres présents procèdent à sa validation à l'unanimité.

3. Point sur les projets en cours de réalisation, d'instruction, de montage à Maripa-Soula

Projet « Réseau de proximité-Sud Guyane Entreprendre » - Parc amazonien de Guyane (PAG)

→ Projet rattaché à la sous-mesure 19.2 – **Fiche-action 1** de la Stratégie de développement local du GAL Sud Guyane
Charlotte BERTHET RIVIERE, animatrice du projet, rappelle les objectifs du projet, rend compte de son état d'avancement et des points de blocage et propose des ajustements technique et budgétaire.

SGE est un dispositif d'accompagnement dans la création d'activités économiques qui propose des formations, un suivi de proximité, des contacts. Il vise à encourager l'autonomisation des porteurs de projets économiques, à favoriser leur mise en réseau mais également avec les services privés et publics dédiés à l'accompagnement de projet, et à consolider les savoir de base de l'entreprenariat

Recrutée depuis mi-mars, l'animatrice basée à Maripa-Soula, a été à la rencontre de nombreuses personnes :

- Présélection et sélection des porteurs de projet réalisées par un prestataire de service retenu sur appel d'offre :
 - de mi-mars à mi-juin 2018, présélection de 157 personnes sur l'ensemble du territoire ;
 - de fin juillet à début août 2018, sélection de 78 personnes pour participer au dispositif.

Le doublement du nombre de personnes touchées (78 contre 40 prévues initialement) témoigne du fort intérêt des personnes sur le territoire à se former. Pour répondre à la demande, le PAG, porteur du projet, a proposé un ajustement technique : les porteurs de Saül participent au dispositif à distance, compte-tenu de leur niveau de compétence, et les agriculteurs sont réorientés vers le centre de formation de Matiti. Les nouvelles personnes intéressées par le programme sont redirigées vers le programme de développement territorial de la CTG (DADT) qui se met en place (recrutement de l'Agent de développement économique sur Mana et de l'Agent de développement local sur Maripa-Soula bientôt finalisé).

- Mise en réseau à travers des réunions collectives, avec l'animatrice :
 - En octobre, une 1^{ère} réunion collective à Maripa-Soula avec 34 porteurs, sur le thème de l'Economie circulaire et le passage de l'artisanat à la production (présentation traduite en Aluku et en Wayana) ;
 - En novembre, des ateliers d'approfondissement délocalisés à Maripa-soula, Papaïchton, Cayodé, Taluen et Antecum-Pata afin d'encourager les échanges entre porteurs de projets, évaluer ce qui a été compris et intégrés par les porteurs présents, approfondir et trouver des exemples ensemble des notions et concepts énoncés et chercher à les appliquer individuellement chacun à son projet.
- Lancement de la consultation pour les 4 modules de formation.
Les deux appels d'offre lancés se sont révélés infructueux (aucune réponse). Suite à une relance, un prestataire c'est positionné sur un montant beaucoup plus important que celui prévu. Le budget de deux modules de ce prestataire correspond au budget prévisionnel de tous les modules. Le budget initial a été sous évaluer.

Le PAG propose les ajustements suivants :

- un nouvel appel d'offre sur les deux 1^{ers} modules, et une demande de financement supplémentaire pour les autres. Le coût élevé des deux 1^{ers} modules s'explique par leur traduction et la nécessaire présence des prestataires pratiquement un mois sur le territoire.
- le 3^{ème} module sur la relation client, aux notions moins complexes, sera traduit par des non spécialistes ;
- le 4^{ème} module relatif aux systèmes d'aide et d'accompagnement, pourrait être fait par le DADT de la CTG en co-animation avec le PAG.

La prise en charge du surcoût des deux 1^{ers} modules est possible dans la limite du plan de financement validé initialement, grâce à une reventilation des lignes de dépenses souconsommées : frais de déplacements des porteurs de Saül (formation à distance), frais de location de salle (réunions en mairie), frais de collation ajustés...

La coordinatrice LEADER récapitule les ajustements possibles au regard des postes de dépense présentés, et sollicite l'avis du PAE. Quand il y a un dépassement d'un poste de dépense dans la limite de 20% des fonds attribués mais sans dépassement du coût global, il est nécessaire de ré-instruire le dossier et d'établir un avenant à la convention, après validation par le comité de programmation. Pour SGE, le plan de financement ne change pas, seule l'assiette éligible change.

Kristel Appaou demande si la mise en réseau touristique se fait avec le Comité du Tourisme de Guyane (CTG). L'animatrice précise que des échanges ont eu lieu avec le CTG autour des formations qui se mettent en place pour la formation des guides en milieu amazonien (et qui intéressent certains porteurs impliqués dans SGE).

Jean Paul Goudot rappelle la forte réserve émise lors de la présentation du projet en CP, concernant sa pérennisation et le fait qu'il n'avait pas d'évaluation du résultat envisagée. Charlotte Berthet-Rivière précise le travail en cours avec la CTG pour assurer une continuité de l'accompagnement de proximité via notamment le

Dispositif d'Appui au Développement Local de la CTG. Par ailleurs, le recours à des prestataires extérieurs permet aux porteurs d'être plus autonomes et de se concentrer sur leur projet et de moins se reposer sur l'animatrice.

L'animatrice SGE précise que dans la nouvelle proposition, les porteurs de Saül plus autonomes sur la lecture des documents, ne se rendent plus sur les sites de formation mais restent en contact avec les formateurs installés sur le littoral, et avec elle, lors de ses passages à Saül comme aujourd'hui.

Nature des dépenses : actions d'animation, de communication et de formation et dépenses de rémunération

Postes de dépenses	Montants initiaux en €	Montants revus en €	Montants retenus
B-Coûts liés à la formation collective et à l'information	38 000,00 €	54 000 €	54 000 €
D-Coûts liés à la communication	1 049,18 €	1 049,18 €	1 049,18 €
E-Coûts liés à l'animation	16 620,00 €	11 620,00 €	11 350,00 €
G-Coûts liés aux déplacements	13 169,70 €	2 169,70 €	2 169,70 €
H-Dépenses de rémunération	67 500,00 €	67 500,00 €	67 500,00 €
Total dépenses éligibles	136 338,88 €	136 338,88 €	136 068,88 €

Plan de financement final
retenu par l'Autorité de gestion

Financiers	Montant demandé	Montant retenu	Taux en %
FEADER 85%	92 225,00	92 225,00	
CTG dont fonds CNES 15%	16 275,00	16 275,00	
Assiette éligible	136 338,88	136 068,88	
Total aides publiques retenues	108 500,00	108 500,00	79,74
Autofinancement	27 838,88	27 568,88	
Hors assiette TO		270,00	
Coût global	136 338,88	136 338,88	

⇒ Ce projet de modification des postes de dépense par un avenant est soumis au simple vote à main levée :

Double quorum	8 votants (3 publics et 5 privés)
Avis règlementaire de l'AG	Avis favorable – 29/11/2018
Avis CP	Avis favorable 7 favorables et 1 abstention

Cindy Allinckx justifie son abstention par le fait elle n'était pas présente lors du vote de ce projet (CP n°2 du 19/01/18), que la formation lui semble trop ciblée sur un secteur géographique – le Maroni -, et qu'il n'y a pas eu assez de communication sur ce projet à Saül.

L'animatrice SGE précise que les porteurs de Saül, pas forcément très disponibles pour aller suivre une formation à Maripa-Soula ou Papaïchton, se rendent régulièrement sur le littoral où ils ont la possibilité de rencontrer le prestataire. En matière de communication, elle rappelle qu'elle a rencontré les porteurs potentiels sur place, qu'il y avait une affiche à la Mairie et que les personnes intéressées pouvaient la contacter via le PAG à Saül.

Le programme de formation SGE ressemble à la formation obligatoire de la CCIG pour toute personne créatrice d'entreprise. Dans un objectif de pérennisation du projet, des membres du CP demandent si un partenariat avec la CCIG serait possible pour reconnaître le stage SGE, et éviter aux porteurs de se déplacer sur le littoral.

Charlotte Berthet-Rivière souligne que les formations SGE ne sauraient remplacer les formations CCIG. C'est une question de niveau. La formation CCIG (payante, sur le littoral et en français) serait plus une finalité de la formation proposée par SGE. Les formations SGE portent sur les savoirs de base, avec notamment traduction des statuts en Aluku et Wayana. Le stage de la CCIG va sur des notions plus poussées. Il est suggéré à l'animatrice SGE de travailler avec le formateur et la CCIG sur la dimension certifiante de certains modules.

Les membres débattent sur la suite à donner à SGE, avec une autre subvention, sur fonds européen type FSE (Fonds social Européen), sur fonds CTG qui a la compétence formation, ou d'autres dispositifs.

Charlotte Berthet-Rivière est remerciée et part rejoindre un porteur de Saül.

Les membres du GAL échangent sur les formations organisées par le PAG avec d'autres organismes, en matière de tourisme (avec la Compagnie des Guides pour la formation guide en milieu amazonien), d'agriculture (avec le CFPPA), etc.

Projet « Création d'une Brikotek »- Association Nationale des Compagnons Bâisseurs (ANCB)

→ **Projet rattaché à la Fiche-action 2 : Soutenir les filières locales et services de proximité, en lien avec ressources naturelles du territoire – Action 1 : Appui à l'émergence et à la structuration de filières locales et services associés**
Action 2 : Soutien à la mise en place d'aménagements et d'équipements → En cours d'instruction

La coordinatrice LEADER rend compte de l'avancement de ce projet déposé au PAE le 30/05/18, et dont l'instruction est toujours en cours suite à une demande de compléments le 04/07/18 et au dépôt d'une demande de subvention modifiée par le porteur, le 22/11/18, et une nouvelle demande de complément du PAE le 29/11/18 pour vérification du caractère « Organisme Qualifié de Droit Public » (OQDP) de l'ANCB.

Pour rappel, le projet est porté par l'Association Nationale des Compagnons Bâisseurs (ANCB), qui assure par ailleurs la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour la Mairie de Maripa-Soula. Le projet Brikotek vise la mise en place d'un espace dédié à l'auto-construction dans le bourg de Maripasoula pour appuyer la filière Amélioration de l'habitat, à travers sensibilisation et formation aux techniques d'auto-construction, mise en réseau des acteurs de la filière bois. A plus long terme, cet espace proposera un service de dépannages pédagogiques, de conseils et formations techniques et de prêt d'outillage.

Les membres du GAL ont déjà sélectionné le projet et émis un avis d'opportunité favorable en Comité de programmation n°3 à Maripa-Soula le 10/07/18. Aujourd'hui, il s'agit d'émettre un nouvel avis d'opportunité sur le plan de financement modifié, en attendant l'avis réglementaire du PAE :

Plans de financement initial
présenté en CP n°3 du
10/07/2018 **et revu** présenté
en CP n°4 le 02/12/2018

Financiers	Montant initial en € présenté en CP n°3	Montant final en € présenté en CP n°4	Taux en %
FEADER	151 833.85	139 443.90	85
CTG dont fonds CNES	26 794.21	24 607.75	15
Total aides publiques	178 628,06	164 051.65	100
Autofinancement	0,00	0.00	0
Coût global	178 628,06	164 051,65	

Suite au retard pris dans l'instruction dû à plusieurs demandes de compléments, et au vu des contraintes saisonnières (transport en pirogue plus difficile en saison sèche), l'ANCB a du revoir son projet. Le dossier revu est complet mais le Service Qualité et Contrôle de la CTG analyse le caractère potentiellement OQDP de l'association. Si l'association est reconnue Organisme qualifié de droit public, elle sera soumise aux règles de la commande publique. Séverine Champetier souhaite que soient explicités les critères de reconnaissance du statut d'OQDP, et ses conséquences pour le porteur. *Le formulaire de demande de subvention indique 3 conditions cumulatives :*

- a) *créé pour satisfaire spécifiquement des besoins d'intérêt général ayant un caractère autre qu'industriel ou commercial,*
b) ET être doté d'une structure juridique, c) ET dont :

- soit l'activité est financée majoritairement par l'État, les collectivités territoriales ou d'autres organismes de droit public,
- soit la gestion est soumise à un contrôle par ces derniers,
- soit l'organe d'administration, de direction ou de surveillance est composé de membres dont plus de la moitié sont désignés par l'État, les collectivités ou d'autres organismes de droit public.

Kristel Appaou rappelle les 3 conditions : être une entité juridique (ex : être une association déclarée), avoir une activité qui porte sur l'intérêt général et avoir perçu plus de 51% de subvention publique l'année précédente. Le PAE est de plus en plus sensibilisé par l'Europe sur cette question. Séverine Champetier sollicite d'avantage de précisions sur la notion d'intérêt général car toutes les associations de Guyane semblent répondre à ces conditions. Le PAE annonce qu'il fera une demande de transmission d'un outil d'analyse à son service juridique, pour permettre à la Cellule LEADER de faire une pré-analyse avec chaque porteur.

En attendant l'avis réglementaire du PAE sur le plan de financement modifié, les membres du GAL confirment par un nouveau vote, l'avis d'opportunité précédemment émis pour ce projet en cours d'instruction :

Double quorum :	Ok – 8 votants (3 publics et 5 privés)
Avis réglementaire de l'AG	Le dossier est en cours d'instruction
Avis CP	Avis d'opportunité favorable à l'unanimité

Dès réception du plan de financement validé par le PAE, les membres du GAL seront sollicités par écrit pour émettre un avis définitif.

Jean-Paul Goudot doit se retirer avant la fin de séance.

Projet « Création d'un espace ouvert pour Cours collectifs en musique » -Fitness Ricky

➔ **Projet rattaché à la Fiche-action 2 : Soutenir les filières locales et services de proximité, en lien avec ressources naturelles du territoire – Action 2 : Soutien à la mise en place d'aménagements et d'équipements ➔ à déposer**

Une nouvelle demande de subvention d'un porteur de Maripa-Soula est en voie d'être déposée au PAE. La coordinatrice LEADER propose aux membres du GAL de présenter le projet et de procéder à sa sélection et d'émettre un avis d'opportunité. Conformément au règlement intérieur du GAL Sud Guyane, sa programmation pourra se faire ultérieurement, par le biais d'une consultation écrite, dès réception d'un avis réglementaire favorable au terme de l'instruction menée par le PAE.

L'entreprise Fitness Ricky portée par Eric Bakaman, gère un centre de culture physique à Maripa-Soula. Son objectif général est de développer une offre de services adaptée à la demande locale en matière d'activités fitness.

A travers la construction d'un espace ouvert adjacent à la salle de sport existante (type carbet), l'entreprise souhaite diversifier son offre de services en mettant à disposition un espace pour des cours collectifs en musique (zumba, LIA/HIA, step, body combat, body bike, body jam...) et répondre à la demande d'associations locales en manque d'espace de pratique pour de la danse notamment.

Son plan de financement prévisionnel est calé sur le plafond et le taux d'aides définis pour une entreprise privée. Kristel Appaou indique qu'il est possible de faire une modification des plafonds des actions par un avenant. Elle propose de revoir cette possibilité dans un point technique avec la Cellule LEADER.

Le porteur a rencontré quelques difficultés administratives liées à la question foncière (accès à la propriété en cours) et à l'urbanisme (question sur les Etablissement recevant du public, et le statut des carbets) à Maripa-Soula. Le permis de construire sera demandé si octroi de la subvention (et donc présenté lors de la demande de paiement). Pour un plus gros projet, le plan de masse est demandé dès la demande de subvention.

Plan de financement prévisionnel

Financiers	Montant en €	Taux %
FEADER 85%	19 125 €	
CTG dont fonds CNES 15%	3 375 €	
Total aides publiques	22 500 €	75%
Autofinancement	7 500 €	25%
Coût global	30 000 € maxi	100%

Nature des dépenses

- Frais de demande de permis de construire
- Construction d'une extension

Après un rappel des critères de la grille de notation et échanges, les membres du GAL procèdent à la sélection :

Double quorum :	Ok – 7 votants (3 publics et 4 privés)
Avis règlementaire de l'AG	Le dossier n'a pas encore été déposé pour instruction
Notation et Avis CP	Note 10/11 - Avis d'opportunité favorable à l'unanimité

Clôture

Au terme de ces échanges, il est proposé aux membres du GAL de se retrouver le lendemain matin avant la seconde séance du comité de programmation, pour une visite du belvédère de Saül suivie d'une visite de la propriété de Didier Rostaing porteur du projet « Cœur de Cacao ». La séance est levée après avoir remercié l'ensemble des participants de leur présence et de leur implication dans ces échanges. Les membres du comité et les invités se retrouvent autour d'un repas Chez Lulu.

Lundi 3 Décembre 2018

Après une visite au belvédère puis de la parcelle de Didier Rostaing, suivie d'une traversée commentée du bourg, et le départ pour Cayenne de la représentante de l'ASP, les membres du Comité de programmation se sont réunis sur la terrasse du gîte Akenou, de 10h40 à 12h15, pour cette 2^{ème} partie de CP.

Introduction

La coordinatrice LEADER annonce l'ordre du jour et fait un bref rappel des points évoqués la veille.

Cindy Allinckx membre du Collège privé, est excusée, tout comme Julie Kremer, représentante de l'ASP.

Vérification du double quorum

Le double quorum est confirmé par la coordinatrice de la cellule LEADER, avec la présence de 7 membres, dont 3 membres publics (1 titulaire et 2 suppléants) et 4 membres privés (3 titulaires et 1 suppléant) votants.

4. Point sur les projets en cours de montage à Saül

Projet « Mise en place d'une unité artisanale de transformation de Cacao et de vinaigre de cacao » - Cacao, Cœur de Guyane

→ *Projet rattaché à la Fiche-action 2 : Soutenir les filières locales et services de proximité, en lien avec ressources naturelles du territoire – Action 2 : Soutien à la mise en place d'aménagements et d'équipements* → à déposer

La coordinatrice LEADER rappelle l'objectif du projet qui avait été présenté dans ses grandes lignes en CP n°2 à Papaïchton, et par le porteur lui-même, rencontré le matin même par les membres du GAL qui ont visité sa parcelle (ébauche du séchoir, étapes de transformation, etc.).

Le projet vise à améliorer la transformation artisanale du cacao et sa valorisation auprès du grand public à travers visites et dégustation. Les besoins identifiés sont plus particulièrement :

- L'amélioration des conditions matérielles de séchage du cacao ;
- L'équipement pour porter à maturation le vinaigre de cacao et assurer la transformation du cacao ;
- La communication directionnelle pour localiser l'unité de transformation et permettre sa découverte par les touristes et les habitants.

Plan de financement prévisionnel

Financiers	Montant en €	Taux %
FEADER 85%	22 950 €	
CTG dont fonds CNES 15%	4 050 €	
Total aides publiques	27 000 €	90%
Autofinancement	3 000 €	10%
Coût global	30 000 € maxi	100%

Nature des dépenses

- Achat d'une lamineuse, d'une tempéreuse, d'une cave à vin
- Montage d'un vinaigrier
- Achat de fournitures pour le séchoir
- Réalisation de panneaux d'information
- Transport de l'ensemble par fret aérien
- Auto-construction d'un séchoir

La présentation par la coordinatrice est suivie d'une discussion autour du cacao, son histoire, la possibilité de mise en réseau des producteurs/transformateurs de Guyane, l'agro-tourisme (possible projet de coopération LEADER autour d'une « route du cacao ») et l'idée d'un « Cacao d'Amazonie ». Il est aussi débattu du problème d'accès au foncier à Saül.

Après échanges, les membres du GAL procèdent à la sélection du projet à partir de sa notation :

Double quorum :	Ok – 7 votants (3 publics et 4 privés)
Avis réglementaire de l'AG	Le dossier n'a pas encore été déposé pour instruction
Notation et Avis CP	Note 10/11 - Avis d'opportunité favorable à l'unanimité

Projet « Equipement d'une entreprise d'entretien des sentiers de randonnée à Saül » - Uka Bois Multiservices

→ *Projet rattaché à la Fiche-action 2 : Soutenir les filières locales et services de proximité, en lien avec ressources naturelles du territoire – Action 2 : Soutien à la mise en place d'aménagements et d'équipements* → à déposer

Le porteur de Saül ayant été retenu sur Cayenne, la coordinatrice LEADER présente le projet.

Implantée à Saül, l'entreprise de Pacôme Couffignal intitulée UKA Bois Multiservices, a pour objectif général de développer une offre locale de services en matière de construction et entretien de carbetts privés et publics type habitat traditionnel, mais aussi en matière d'entretien et d'aménagement des sentiers de randonnée pour servir les intérêts touristiques locaux.

Avec LEADER, Pacôme Couffignal souhaite s'équiper pour assurer au mieux l'entretien de sentiers de randonnée.

Plan de financement prévisionnel

Financiers	Montant en €	Taux %
FEADER 85%	19 125 €	
CTG dont fonds CNES 15%	3 375 €	
Total aides publiques	22 500 €	75%
Autofinancement	7 500 €	25%
Coût global	30 000 € maxi	100%

Nature des dépenses

- Achat d'un quad et d'une remorque pour transporter son matériel sur les sentiers,
- Achat de matériel d'exploitation du bois et d'entretien des sentiers et d'un stock de consommables
- Achat d'outils et fournitures pour l'abri
- Transport de l'ensemble par fret aérien
- Auto-construction d'un abri pour stocker l'ensemble des équipements et consommables

L'entreprise Uka Bois Multiservices a obtenu un marché public de la CTG pour assurer l'entretien des sentiers à Saül en 2019. Les membres du GAL échangent sur plusieurs problématiques :

- la valorisation du temps de travail pour l'auto construction de l'abri sur la base du smic horaire brut ;
- l'accès difficile à la propriété foncière à Saül, impliquant la Mairie et le Domaine ;
- les tarifs du fret et du transport aériens avec Air Guyane ;
- la pérennisation du service d'entretien des sentiers de randonnée de Saül, dont la CTG est responsable (sentiers inscrits au PDIPR) ;
- la pérennité de l'activité conditionnée aux marchés publics de la CTG, et aux délais de paiement plutôt longs.
- les autres projets à venir du porteur : équipement en scierie mobile, activité d'accro-branche, etc.

Après échanges, les membres du GAL procèdent à la sélection du projet à partir de sa notation :

Double quorum :	Ok – 7 votants (3 publics et 4 privés)
Avis réglementaire de l'AG	Le dossier n'a pas encore été déposé pour instruction
Notation et Avis CP	Note 10/11 - Avis d'opportunité favorable à l'unanimité

5. Suivi de la programmation LEADER

Projet « Interprétation du sentier des Cascades de Gobaya-Soula » - Office du tourisme de Maripa-soula

→ **Projet rattaché à la Fiche-action 3 : Assoir le développement du tourisme sur les ressources patrimoniales – Action 1 : Appui à la structuration de l'offre touristique Action 2 : Soutien à la création et au développement d'activités et de services touristiques** → En cours de réalisation

Il est proposé un point d'information sur le projet de l'OT de Maripa-Soula bientôt achevé (ce fut le 1^{er} projet LEADER financé !). Les participants reçoivent un document avec photos et article de presse relatifs à l'inauguration du 10/11/18, et reproduction des panneaux du parcours d'interprétation. Ils débattent de « l'interprétation » et plus particulièrement des textes réalisés par Tristan Bellardie (seul prestataire à avoir répondu à la consultation), certains les considérant comme trop vulgarisés et/ou incomplets (événements occultés).

L'office du tourisme de Maripa-Soula souhaite apporter deux modifications :

- Sur le contenu des livrables en matière de communication : il était prévu initialement une campagne publicitaire pour promouvoir le sentier. Compte-tenu de la bonne couverture médiatique de l'inauguration à moindre coût, l'OT souhaiterait réaliser une vidéo, plus facile d'utilisation et de partage.
⇒ cette modification n'ayant aucun impacte sur le plan de financement, elle n'est pas soumise au vote.
- Sur la durée de la convention d'engagement : la réalisation du dernier livrable (un guide sur l'interprétation) en lien avec les élèves du CAP Tourisme risquant de prendre du retard, l'OT sollicite une prolongation de 3 mois de sa convention (fin du projet au 30/04/19 plutôt qu'au 31/01/19)
⇒ cette modification étant de 3 mois et non de 6 mois, elle n'est pas soumise au vote.

Ces deux modifications sont présentées pour information mais pas soumises au vote des membres du GAL.

Suivi-évaluation du programme

Demande de rencontre GAL/PAE/PAG/ASP → Dans la continuité des échanges de la veille sur la situation au PAE, la coordinatrice LEADER retransmet aux membres du GAL, une copie du *courrier du Président du GAL Sud Guyane envoyé le 22/11/18 au Président de la CTG*. Il y est expliqué les difficultés rencontrées par le GAL pour la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020. Jules Deie sollicite une rencontre avec le Président de la CTG et ses services (autorité de gestion), le PAG (structure porteuse) et l'ASP (organisme payeur). Une copie du courrier a été transmise aux Directeurs du PAG, de l'ASP, du PAE et au Président de l'association LEADER France.

Gouvernance du GAL Sud Guyane → Les membres du GAL sont informés de la *démission de Carlos Adaoudé*, membre du Collège privé qui n'a jamais pu participer aux CP faute de disponibilité.

Clôture

Au terme de ces échanges, les membres du GAL sont invités à se tenir prêts pour les consultations écrites à venir, lancées dès réception de l'avis réglementaire des projets en cours de montage et d'instruction au PAE.

La séance est levée après avoir remercié l'ensemble des participants de leur présence et de leur implication. Tous sont invités à se retrouver autour d'un repas Aux Deux Saveurs à 12h30, avant de reprendre l'avion de 15h30 pour Maripa-Soula puis Cayenne (et celui du lendemain pour quelques uns, faute de place).

La Présidente de séance, Kong Ya

Vu, le Président du GAL Sud Guyane, Jules Deie

